

L'INDEPENDANT

JOURNAL HEBDOMADAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL & D'ANNONCES JUDICIAIRES

Table with 2 columns: Abonnements (Un an, Six mois) and locations (Bergère (ville), Dordogne et Départements limitrophes, Autres départements).

Directeur-Administrateur: Robert TAILLANDIER

BUREAUX:

108, Rue Neuve, BERGERAC, en face du Jardin-Public

Table with 2 columns: Tarif des annonces (Annonces judiciaires, Pétites annonces, Chronique locale) and rates (la ligne, le jour).

L'INDEPENDANT publie les Annonces Judiciaires, Légales et Administratives du Département. Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

EDITORIAL

Pendant deux ans, nous avons mené, dans dix départements français, une campagne en faveur du paysan de France. Nous avons déclaré dans toutes nos réunions, que le salut de la paysannerie était dans le syndicalisme, c'est-à-dire dans l'union de tous les paysans dans une seule et unique organisation, neutre à l'égard des partis politiques, neutre à l'égard des religions, avec pour seul but la défense des intérêts matériels et sociaux des paysans, en liaison avec les autres classes productives de la nation.

A l'heure où la question agraire prend une place de plus en plus grande dans les préoccupations gouvernementales, nous ne saurions nous désintéresser du sort réservé à l'agriculteur.

Au moment où les problèmes agricoles prennent une importance, une gravité, une urgence plus grandes que jamais, les mots de Sully « Labourage et Pâturage sont les deux mamelles de la France » vont être une fois de plus à l'ordre du jour.

Dans quelques semaines, l'hiver sera là, et avec lui le cortège peu réjouissant de tristes perspectives.

D'autre part, le blocus anglais prive notre pays des ressources de notre Empire.

Pour permettre à notre peuple de traverser cette mauvaise passe, il est indispensable que la terre de France soit généreuse, que notre agriculture soit prospère.

Il faut que le monde agricole trouve auprès du gouvernement, en toutes circonstances, un défenseur, un serviteur, un guide.

Chaque fois que la France a fait appel aux terriens ils ont répondu présents.

Dans l'œuvre de résurrection entreprise, ils occupent la première place.

Ils sont dignes de l'importante mission qui leur est dévolue.

Leur clairvoyance, leur sagesse de jugement, leur patriotisme éclairés sont bien connus. L'Etat peut leur faire confiance, ils ont tous la claire vision de leur devoir envers la Patrie.

Robert TAILLANDIER

Le rationnement des denrées alimentaires

Un arrêté du ministre de l'Agriculture et du ravitaillement vient de fixer pour le mois de septembre le rationnement de certaines denrées alimentaires.

Au mois de septembre 1940, dispose cet arrêté dans son article unique, les quantités de denrées qui seront délivrées en échange de chacun des coupons de la carte individuelle d'alimentation sont fixées ainsi qu'il suit:

Coupon 2, 500 grammes de sucre pour chacune des catégories de consommateurs prévues à l'article 6 de l'arrêté du 9 mars 1940, exception faite toutefois pour les consommateurs de la catégorie E, dont la ration restera fixée à 750 grammes.

Coupon 4, 250 grammes de pâtes alimentaires ou semoule.

Coupon 7, 200 grammes de margarine ou de produit dérivé du suif ou de matière grasse d'origine végétale.

Un autre arrêté décide qu'à compter du 1er septembre et afin de sauvegarder les stocks en vue de l'hiver, la vente du riz est provisoirement interdite.

La marche des Evénements au jour le jour

La fin de la semaine a été marquée par les entretiens qu'a eus M. Pierre Laval avec les autorités allemandes. Ils se sont déroulés à Paris dans un climat de courtoisie et de compréhension mutuelles.

Lundi. — Les attaques aériennes allemandes continuent de jour et de nuit sur la Grande Bretagne. Elles ont porté sur les ports et sur les centres industriels. De nombreux avions ont été mouillés le long des côtes britanniques.

Mardi. — De vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

Mardi. — Des vives manifestations continuent à avoir lieu en Roumanie contre l'accord de Vienne.

LES HOSTILITES

L'Allemagne et l'Angleterre ont repris sans répit, leur lutte aérienne. C'est une pluie de bombes aussi bien sur l'Angleterre que sur l'Allemagne.

Pour le moment, la Grande-Bretagne tient le coup. Ses chasseurs défendent avec courage les cieux de leur pays.

Les bombardiers anglais opèrent aussi sur l'Italie, Milan et Turin ne sont épargnés.

Les trois empires sont soumis à une rude épreuve.

Sommes-nous à la veille d'une grande tentative de débarrasement des Allemands dans les îles britanniques?

S'agit-il plutôt d'une guerre d'usure qui, dans l'esprit des puissances de l'axe, doit amener l'Angleterre à capituler en raison du blocus auquel elle est soumise?

Nous constatons seulement que la Grande-Bretagne résiste dans l'attente d'un duel aérien que le Reich lui livre sans repos, ni trêve.

Les Anglais donnent un millier d'avions ennemis abattus dans les trois semaines de l'opération, ce qui ferait 1.500 par mois. Acceptons cette version.

Les Allemands de leur côté, annoncent qu'en un mois ils ont abattu 1.380 avions.

La question est de savoir si cette perte est supportable pour l'un ou l'autre adversaire, ou si elle est de nature à faire peser la balance.

D'un autre côté, l'Angleterre et l'Allemagne sont à égalité de production, chacune d'elles faisant sortir 1.800 avions par mois.

C'est un chiffre qu'on a pu lire dans tous les journaux neutres; il faut donc y ajouter à l'actif des Anglais, 500 avions américains par mois.

En réalité, la Grande-Bretagne a vraisemblablement de quoi alimenter la bataille jusqu'à la fin, même si la guerre doit durer encore deux ans.

Les Allemands qui sont d'excellents militaires, le savent, aussi nous pensons que la lutte aérienne telle qu'elle mène à la préparation d'une attaque sur terre à la suite d'un débarrasement. Dans ce cas le temps presse, car nous n'oublions pas que nous sommes à quinze jours de l'équinoxe d'automne.

Attendons pour être mieux fixés.

Un Problème d'Alimentation

Un problème? Mais existe-t-il vraiment? Il n'est rien d'avoir à manger que le savon, les matières grasses, le riz, etc., mais combien regrettable de ne pas l'avoir fait plus tôt.

Peut-on changer un tempérament? Décidément, il paraît que non.

On s'est toujours plaint d'être à la veille de la famine. L'on n'appliquait pas strictement le rationnement des denrées alimentaires et autres. Pourquoi alors attendre?

Evidemment, il convient de ne pas brusquer les choses, pour ne pas contrarier les estomacs gâtés.

Reine Félicité veut elle reprendre le pouvoir? Ah non! La Dificulté ça régnait dorénavant.

Donc, application stricte de la carte d'alimentation pour toutes les principales denrées et... partout.

Entre mille choses qui arrivent (ou qui n'arrivent pas), il m'est arrivé d'être d'être entré dans une fromagerie, non sans avoir fait la queue auparavant.

Un monsieur, qui était devant moi, recevait une demi-livre de Gruyère et une demi-livre de Port-Salut. Il me tourna, je demandai également une demi-livre de Port-Salut. L'on me refusait et ne voulait me donner qu'un quart, prétendant qu'on ne pouvait me donner autant qu'à ce monsieur; c'est une exception, étant donné qu'il est chef de famille nombreuse.

Il y va sans dire que j'ai laissé ma part en attendant que d'autre chef de famille nombreuse.

C'est n'est qu'un cas parmi beaucoup d'autres.

Donc, vivement le ticket pour le fromage! Albert SCHMITT.

Après la bataille

Envois aux prisonniers de guerre. Le ministre de la Défense Nationale communique, à la date du 29 août:

En raison des difficultés rencontrées dans l'acheminement des correspondances en zone occupée, les prisonniers de guerre internés dans cette zone sont seulement autorisés par les autorités allemandes à envoyer des cartes postales indiquant qu'ils sont prisonniers en bonne santé ou légèrement blessés.

Ces cartes doivent être distribuées aux prisonniers dans les jourées des 1er, 2 et 3 août 1940.

Ces prisonniers seront autorisés ultérieurement, lorsque leur regroupement dans des camps d'internement définitifs sera achevé, à donner leur adresse à leur famille, et l'acheminement des correspondances qui pourront alors leur être adressées fera l'objet d'une nouvelle communication.

Par conséquent, jusqu'à nouvel avis, aucune carte-lettre ou paquet-poste ne peuvent être envoyés aux prisonniers internés en zone occupée.

De même, aucun paquet-poste ne peut encore être envoyé par des expéditeurs résidant en zone occupée à des prisonniers internés dans des camps définitifs, et l'adresse est connue dans la forme officielle (Ollag ou Dlag, ou Stilag, suivie d'un chiffre romain et d'une lettre alphabétique. Par exemple, Stilag VII B).

Les envois de paquet-poste de un kilo maximum demeurent autorisés pour les expéditeurs résidant en zone occupée, à destination de prisonniers internés dans des camps définitifs, et l'adresse est connue dans la forme officielle (Ollag ou Dlag, ou Stilag, etc.).

En résumé, jusqu'à nouvel avis, vous ne pouvez pas écrire, vous ne pouvez pas envoyer aucun paquet à « votre » prisonnier, s'il est en zone occupée.

S'il est en Allemagne, vous pouvez, après réception de son adresse, lui écrire (cartes ou lettres ouvertes, le tout bariolées) et lui adresser, par poste seulement, des colis de poids maximum de 10 kilogrammes.

On voit également, par le sommaire ci-dessus, que les familles non encore fixées ne doivent pas perdre espoir: les envois de prisonniers, au début d'août, ont pu dégager.

Avances sur délégations de solde. Les femmes ou enfants et dans l'ordre, les descendants ou les ascendans des militaires au solde mensuelle, 1685, disparus ou en Allemagne, peuvent bénéficier de délégations de solde, dont le montant est ainsi fixé:

Caporal-chef, 450 francs; sergent, 550 francs; sergent-chef, 650 francs; adjudant, 650 francs; adjudant-chef, 700 francs; capitaine, 800 francs; lieutenant, 900 francs; capitaine, 1.400 francs.

Les charges pour enfants doivent être payées en totalité au cas de contentant.

Les familles des officiers et sous-officiers de réserve ayant droit à des délégations de solde peuvent se présenter à la Permanence des Anciens Combattants, Place Doublet, Bergerac, où tous renseignements leur seront fournis.

La prime de démobilisation. On sait que tous les militaires présents sous les drapeaux le 21 juin 1940, — quel qu'il soit le temps passé aux armées — seraient admis au droit à la prime de démobilisation.

La France de Bordeaux a fait un exposé des réflexions que, personnellement, nous avons souvent entendues.

Nous de réserver au droit à la fixation d'une date de présence celle, supplémentaire, admise en condition équivalente de la durée de cette présence?

Des différences de traitement faisant l'injustice ne se seraient pas produites.

Ainsi se présentent la situation de certains réformés et celle des vieillilles classes.

Le Journal précité signale le cas d'un soldat réformé n° pour blessures reçues au feu, et décoré de la Croix de Guerre, à qui la prime à été refusée, s'il n'était prévu pour cette éventualité.

Et il ajoute que plus grande encore apparaît la situation des poilus des vieilles classes 1910, 1911, 1912, 1913, appelés en août et septembre 1939, certains d'entre eux n'ayant été libérés qu'en mai 1940 et auxquels la prime n'est pas payée.

Voilà des hommes qui, bien qu'ayant été affectés plusieurs mois de service, quel que soit le cas, à la zone des armées, ne touchent pas la prime à laquelle ils ont droit.

Il y a sans dire que j'ai laissé ma part en attendant que d'autre chef de famille nombreuse.

C'est n'est qu'un cas parmi beaucoup d'autres.

Donc, vivement le ticket pour le fromage! Albert SCHMITT.

Tribunal Correctionnel

Audience du 29 août 1940

Violences. — Jean Bodin, 48 ans, journalier à Saint-Aubin-de-Lanquais, évadé du Bas Rhin, s'est montré violent à l'égard d'un militaire de Saint-Nazaire. Le tribunal lui inflige quatre mois de prison.

— Jean-Baptiste Brons, 50 ans, de Bergerac, a été de brutalité envers ses agents et les a outragés. Cela lui vaut cinq mois de prison.

— Emile Gestibé, 30 ans, évadé du Bas-Rhin à Bergerac, a également outragé les agents. Le tribunal lui inflige quatre mois de prison.

Hausse illicite. — La dame Cambre, 71 ans, épicière à Faux, et Georges Reber, 47 ans, défilant à Stigeyrac, sont poursuivis pour hausse illicite. Les premiers sont condamnés à deux amendes de 16 et 5 francs et le second à une de 30 francs.

Coups et blessures. — Henri Coucy, 33 ans, de Saint-Laurent-des-Vignes, 25 francs d'amende.

— Georges Martini, 29 ans, boulanger; Léon Viret, 50 ans, cultivateur à Bergerac, et Birong Mathieu, 34 ans, poudrier, huit jours de prison.

Tromperie. — Une affaire de tromperie sur la quantité de la marchandise vendue, reprochée à un marchand forain, est renvoyée à huitaine.

Célibataire

29 ans, réfugié, diplômé Société Nationale d'Horticulture de France, chambre employé.

Raymond DECÉTY, 29, rue de Marché, Bergerac (Dordogne)

Série d'accidents

Le 25 août, vers 17 heures 45, une collision est survenue au carrefour de la gare, à Eymet, entre un cycliste M. Laysalle, de Saint-Cernin de Doras (Lot) et un camion de la commune de M. Arthur Château, 39 ans, marchand de bestiaux à Eymet. M. Laysalle fut légèrement blessé au pied droit; sa fille, qui était assise sur la machine, n'eut aucun mal.

Le 29 août, vers 10 heures 30, au cours de son travail à la porcherie, le jeune André Tallat, âgé de 20 ans, domicilié contre Victor Hugo, fut atteint de brûlures au visage, surtout au nez. Il fut transporté à l'hôpital.

Le 23 août, vers 16 heures, le nommé Guillaume Brandstedt, 35 ans, évadé de Strasbourg à Prigonieux, a fait une chute de bicyclette dans la côte de Lavoie, à Lalzac, et se fit de nombreuses et diverses parties du corps. Il a été transporté à l'hôpital de Bergerac.

Samedi, vers 22 heures 45, le nommé Paul Pollix, 33 ans, domicilié à Amiens, a été heurté sur la route de Lalzac, en face de la poudrière, par une automobile dont le conducteur a pris la fuite.

Pollix qui venait d'être démobilité, a été fortement contusionné et a dû être transporté à l'hôpital.

Sanguins améliorez votre circulation

Pisignons les sanguins, les plethoriques, les congestifs qui souffrent de vertiges, d'ébriété, de maux de tête, de douleurs de palpitations, etc. — Donnons-leur aussi un conseil. Qu'ils prennent des Gouttes Floride, le grand régulateur de la circulation. Cette préparation à base d'extraits végétaux concentrés tonifie le cœur, assouplit les artères, décongestionne les organes. La tension baisse, le visage devient moins rouge. Plus de poussées congestives; le mensue du coup de sang qui pose ses terribles stigmates est écarté. Incontable absolue. Pas de contre-indication. Gouttes Floride. Ttes Phies : 15 fr. 25 le flacon.

Atelier Moderne de Menuiserie et Ebénisterie. Tous les travaux sur bois. Menuiserie d'Art et de Bâtiment. Jean PINEAUD. Rue Saint-Martin, BERGERAC

après trois mois de présence, parce que, simplement, ils étaient encore dans leurs unités le 21 juin 1940.

Le Gouvernement n'a pas voulu provoquer de telles injustices, et il est à présumer qu'à la lumière des faits un texte annexé contribuera sous peu à calmer de nombreuses réclamations.

Un Ancien Combattant.

CHRONIQUE LOCALE

Constitution d'une Association de Réfugiés. — Les Réfugiés Français des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, faisant partie de la zone interdite, sont informés de la constitution à Bergerac d'une association amicale et d'entraide.

Tous les réfugiés originaires des départements ci-dessus, résiliés à Bergerac et dans l'arrondissement, sont cordialement invités à faire partie de l'association et à venir s'inscrire au siège social, 39, rue Neuve d'Argenson, à Bergerac, chaque jour de 10 heures 30 à 13 heures et de 15 à 17 heures.

PERDU un sac de linge contenant un froc avec certains papiers, sur le route de Moudelyrier à Clantre. Le signaler Bézac, à Clantre, par Bergerac.

Syndicat des agents d'assurance. — Le syndicat attire l'attention des membres de la bicyclette sur l'importance que présente pour eux, en matière de responsabilité civile vis-à-vis des tiers pour les accidents qu'ils peuvent occasionner et dont les conséquences peuvent être très onéreuses.

Le Docteur Jean VIALARD reprend les consultations 31, cours Alsace-Corraine, à Bergerac, en remplacement de son frère le Docteur Emile Vialard, praticien de guerre.

Cinéma Cyrano. — Ce soir vendredi 20 h. 45, samedi 20 h. 15, dimanche matin 14 h. 30, soirée 20 h. 15. Au programme, deux grands films.

Producteurs de lait. — Les producteurs de lait sont invités à se présenter le samedi 7 courant, à 14 h., salle du syndicat agricole, place Doublet, pour établir leur demande de carte professionnelle.

Pour tous vos ordres de bourse et placements de capitaux, adressez-vous à M. DELBOS, correspondant d'agents de change, Bergerac, 132, rue Neuve. Tél. 613. Courtages officiels sur tous marchés financiers. Agence générale du groupe des Séguraisiens.

Sentinelles blessées. — Le 31 août, le soldat Lucien Barlier, 21 ans, du 65e R.I., était de garde à la poudrière, avec, pour consigne, l'interdiction de l'accès du terrain et de l'habitation.

Vers 20 heures, il entendit un bruit suspect et fit une première observation; puis, s'avancant dans la direction d'où provenait ce bruit, il aperçut un individu qui s'enfuyait.

Le militaire se mit à la poursuite de l'homme et s'efforça de le rejoindre, lorsque le fuyard, se retournant brusquement, fit feu sur lui avec un revolver chargé 6/35; Lucien Barlier, blessé au bras gauche, tomba sur les genoux et dut abandonner sa poursuite.

La police alertée procéda à une enquête durant toute la nuit; le revolver fut retrouvé sur le terrain ainsi qu'une sandale et d'autres objets appartenant au fuyard, qui fait l'objet d'actives recherches.

Entrées des classes. — La directrice de l'école de la rue St-Eugène se tiendra à la disposition des familles les 13 et 14 septembre prochains.

Dégâts. — Un lourd camion a heurté et démolit la partie droite du mur surmonté d'un balcon de la rue de la Cour de l'hôpital complémentaire Chanzy.

Le lourd véhicule a subi des dégâts.

La Distillerie DIELENS avenue MM. les Viticulteurs qu'ils ont le plus grand intérêt à lui faire distiller leurs marcs. Ils se retireront un bénéfice tout ce bénéfice de la vente de l'alcool vinique. Ils sont priés de se faire inscrire dès à présent 14, boulevard Victor-Hugo ou Distillerie Saint-Martin (derrière l'abattoir).

Compagnons de France. — Jeudi dernier un courrier a été envoyé au peuple au sujet des Compagnons de France. Je l'ai vu imprimé, comme on passe d'autres communications de ce genre, par les Compagnons de France. Il y a un caractère de jeu mouvement et ce n'est plus un communiqué que j'offre à mes lecteurs aujourd'hui, mais un interview. Je suis d'avis que les Compagnons de France (Place Doublet) pour me documenter; j'y ai trouvé une dizaine de gars de 15 à 25 ans qui travaillent fiévreusement, réalisant tout ce qu'ils passent par leur esprit et leurs chantiers joyeux leur fierté de se servir.

« La propagande rend à bloc, me dit l'un d'eux, le chef Lamblé est un touriste dans la région de la rue St-Eugène, notre Maison permanente » du château de Piles, a été élu l'impulsion d'un « Maître » plein d'allant. Nous avons reçu la visite d'un inspecteur de Vichy qui nous a dit de tout le matériel nécessaire à un mariage de notre première Compagnie. Les cadres sont là, les offres de travail aussi.

Lundi, 50 gars vont ouvrir notre premier chantier de travail non loin de Lalzac.

« Les gars qui passent par leur esprit et leurs chantiers joyeux leur fierté de se servir, nous vous Compagnons de France nous.

ESSENCES. GAZOIL MAZOUT. HUILES AUTOS A INDUSTRIELLES. SOC' GUYENNE-PÉTROLE. BERGERAC. Tél. 633-634

AGENCE BERGERACOISE. 108, Rue Neuve (place du Palais de Justice). Vente et achat de maisons, propriétés, fonds de commerce, prêts hypothécaires, ventes viagères.

PROPRIÉTAIRE dans obligation de réaliser sa récolte VIN ROUGE 300 litres. Vente au détail. Elia BOSS, AUBAIS (Gard).

CHAUSSURES

ARDILLIER

19-21, rue du Marché, BERGERAC

Les plus beaux modèles
Les meilleures marques
Les plus bas prix

Marques BALLY, UNIC, SIRIUS, etc.

Cours complémentaire de la rue
Saint-Espirit. (Année scolaire 1939-1940).

Certificat d'études. Quarante-neuf élèves admissibles.

Bourse 1^{re} série. Mlle Colette Delmont.

Bourse 2^e série. Mlle Chancel Lucette.

Brevet élémentaire : session 1939 d'octobre.

Milles Suzanne Charrier, Yvette Blanchier, Christiane Lesplasse, Alberte Monzie, Jacqueline Pichot, Janine Vié.

Brevet de session de juillet 1940 : Mlle Jeanne Brunet, Marcelle Caronna, Annette Durand, Mireille Gilbert, Georgette Gombier, Paulette Labillon, Geneviève Lacombe, Ginette Martinet, Odette Organe, Solange Robert, Pierrette Sablon, Renée Vanhamme.

Concours d'entrée à l'école normale : admissibles classés par ordre de mérite en attendant la décision de M. le Ministre : Mlle Renée Josselin, n° 6; Denise Carasse, n° 18; Ginette Glisler, n° 30; Odette Bar, n° 35; Jacqueline, n° 39; Paulette Blanche, n° 47; André Quinchant, n° 55; Alberte Faveran, n° 56.

Nos félicitations aux lauréats, à leurs professeurs et à Mlle Grenier, directrice du cours complémentaire.

Pharmacie de service... Demati dimanche, pharmacie Pic, rue Neuve d'Argenson.

Il faut joindre l'utile à l'agréable

Agriable, certes, la tisane Vichyflor est d'un goût délicieux, mais ne trop le répéter, les plantes qui la composent, par leur légèreté : boldo, combratum, séné, cortina, bourdaine, associées aux sels des eaux de bassin de Vichy, ont une action certaine et bienfaisante sur le foie, les reins, l'intestin et leurs propriétés laxatives évitent toute constipation. Aussi, au lieu de prendre d'habitude les laxatifs de tili, de thé ou de camomille, prenez donc l'habitude de boire après votre repas du soir une tasse de l'exquise tisane Vichyflor : vous prendrez ainsi un agréable et saine assainissement sur la santé. La Gde Bte : 8 fr. 90. Ttes Pharm.

L. DHUMERELLE
52, place Gambetta, 52
Transactions immobilières
Achat et vente de Propriétés
Fonds de Commerce - Industries

Etat-civil de la ville de Bergerac

Du 28 août au 3 septembre 1940.
NAISSANCES
Lafon Anne-Marie, place Bellegarde.
Lafon Marie-Thérèse, place Bellegarde.
Grandon Philippe, rue Saint-Espirit.
Vidéoque Jacqueline, 25, rue Saint-Espirit.
Mme Marie-Claude, rue de l'Indépendance.
Espéquer Elise, avenue Calmette.
Alain Gilbert, à l'Alba.
Mlle Jacqueline, au Pont de Robert.

MARIAGES
Fournier Albert, chauffeur-livreur de Bergerac et Jeanne Lacaze, sans profession de Bergerac.
Arnaud Robert, de Bergerac et Simone Lannay, sans profession de Boule-Lafontaine.

Décès
Pédroza Esther, épouse Charlier, 39 ans, avenue Calmette.
Pianard Nicole, enfant, avenue Calmette.
Baysseaux Séverin, 33 ans, à Jaurès.
Marchal Jean-Louis Marcel, enfant, rue Valentin.
Vialleville René, enfant, avenue Calmette.
Ganssen Marie, épouse Coly, 69 ans, s. p. Arnaud Marie, 32 ans, célibataire.
Laurant Ginette, enfant, place Pailhès.
Baysse Lucien, 74 ans, rue Marchal Joffre.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Baysseaux. M. Daron, Conseiller à la Cour, et Madame Dumon. Monsieur E. Dumon; Monsieur et Madame C. Ygouis; les familles de Madailin, Baysseaux, Lorette et Mandoussierles Bicharderg, leurs dévoués serviteurs, ont le douleur de vous faire part du décès de
Monsieur BAYSSEAU
Ingénieur en chef du Génie Maritime en retraite
Officier de la Légion d'Honneur
survenu le 20 août 1940 dans sa 88^e année.

REMERCIEMENTS

Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreux témoignages de sympathie qui leur ont été témoignés à l'occasion du décès qui les trappa,
Monsieur DEJIN-LAFORTE
et sa famille
prient de trouver ici l'expression de leur gratitude.
Pompes Funèbres Générales, Bergerac, 741, 79

Clinique Moderne Dentaire
SOINS de la BOUCHE et des DENTS
par chirurgien-dentiste diplômé
Extraction sans douleur - 15 francs. - Réparation et - Retouches
ou transformation d'appareils aux prix les plus justes. Consultations gratuites
La Maison n'a pas de succursale à Bergerac - TOUS TRAVAUX GARANTIS

Vente de meubles neufs et d'occasion
Lits, sommiers, matelas, armoires à glace
Tables, buffets, chaises, fauteuils
ECHANGE-LOCATION
E. BENOIST, 11, rue Monnet-Sully

Société Générale de Bazar
Société anonyme
un capital de 100.000 francs
Siège social : 6, rue du Professeur Pozzi à Bergerac (Dordogne)

Avis de Transfert du Siège Social
Par décision du Conseil d'Administration, dans sa séance du 3 août 1940, le siège social a été transféré provisoirement de
PARIS, 102, rue de Provence, à BERGERAC, 6, rue du Professeur Pozzi (Dordogne).

Société Générale de Bazar
Société anonyme
un capital de 100.000 francs
Siège social : 6, rue du Professeur-Pozzi à Bergerac (Dordogne)

Avis de Convocation
Messieurs les Actionnaires de la Société Générale de Bazar sont convoqués le 26 septembre 1940, à Bergerac, 6, rue du Professeur Pozzi, au siège administratif, en Assemblée Générale Ordinaire, à 14 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 1939-1940.
2^o Rapport du Commissaire sur les comptes de cet exercice.
3^o Approbation s'il y a lieu de modifications dans la présentation des chiffres ou dans la méthode d'évaluation.
4^o Approbation s'il y a lieu des comptes de l'exercice 1939-1940.
5^o Nomination d'un ou plusieurs Administrateurs.
6^o Autorisation à donner aux Administrateurs en exécution de l'article de la loi du 24 juillet 1867.
7^o Approbation du transfert du siège social.
8^o Questions diverses.

Société des Grands Bazar
DU SUD-EST
Société anonyme un capital de 500 000 fr.
Siège social : 6, rue du Professeur-Pozzi à Bergerac (Dordogne)

Avis de Transfert du Siège Social
Par décision du Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 août 1940, le siège social a été transféré provisoirement de
PARIS, 102, rue de Provence à BERGERAC, 6, rue du Professeur Pozzi (Dordogne).

Société des Grands Bazar
DU SUD-EST
Société anonyme un capital de 500 000 fr.
Siège social : 6, rue du Professeur-Pozzi à Bergerac (Dordogne)

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires des Grands Bazar du Sud-Est sont convoqués le 25 septembre 1940, à Bergerac, 6, rue du Professeur Pozzi, au siège administratif, en Assemblée Générale Ordinaire, à 14 heures, avec l'ordre du jour suivant :

62, rue Neuve-d'Argenson, 62 (face au Palais de Justice)
R. C. 7903 BERGERAC Tél. 976
Consultations : de 9 h à 12 h, et de 14 h à 19 h.
Bourzac

6^o Autorisation à donner aux Administrateurs en exécution de l'article de la loi du 24 juillet 1867.
7^o Approbation du transfert du siège social.
8^o Questions diverses.

Société Centrale de Magasins
A PRIX UNIQUES
Société anonyme
un capital de 3 000 000 de francs
Siège social : 6, rue du Professeur-Pozzi à Bergerac (Dordogne)

Avis de Transfert du Siège Social
Par décision du Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 août 1940, le siège social a été transféré provisoirement de
PARIS, 102, rue de Provence, à BERGERAC, 6, rue du Professeur Pozzi (Dordogne).

Société Centrale de Magasins
A PRIX UNIQUES
Société anonyme
un capital de 3 000 000 de francs
Siège social : 6, rue du Professeur-Pozzi à Bergerac

Avis de Convocation
Messieurs les Actionnaires de la Société Centrale de Magasins à Prix Uniques sont convoqués le 25 septembre 1940, à Bergerac, 6, rue du Professeur Pozzi, au siège administratif, en Assemblée Générale Ordinaire, à 9 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 1939-1940.
2^o Rapport du Commissaire sur les comptes de cet exercice.
3^o Approbation s'il y a lieu de modifications dans la présentation des chiffres ou dans la méthode d'évaluation.
4^o Approbation s'il y a lieu des comptes de l'exercice 1939-1940.
5^o Nomination d'un ou plusieurs Administrateurs.
6^o Autorisation à donner aux Administrateurs en exécution de l'article de la loi du 24 juillet 1867.
7^o Approbation du transfert du siège social.
8^o Questions diverses.

Société des Grands Bazar
de la Méditerranée
Société anonyme
un capital de 500 000 francs
Siège social : 6, rue du Professeur Pozzi à Bergerac (Dordogne)

Avis de Transfert du Siège Social
Par décision du Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 août 1940, le siège social a été transféré provisoirement de
PARIS, 102, rue de Provence, à BERGERAC, 6, rue du Professeur Pozzi (Dordogne)

Société des Grands Bazar
de la Méditerranée
Société anonyme
un capital de 500 000 francs
Siège social : 6, rue du Professeur-Pozzi à Bergerac

Avis de Convocation
Messieurs les Actionnaires des Grands Bazar de la Méditerranée sont convoqués le 25 septembre 1940, à Bergerac, 6, rue du Professeur Pozzi, au siège administratif, en Assemblée Générale Ordinaire, à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 1939-1940.
2^o Rapport du Commissaire sur les comptes de cet exercice.
3^o Approbation s'il y a lieu de modifications dans la présentation des chiffres ou dans la méthode d'évaluation.
4^o Approbation s'il y a lieu des comptes de l'exercice 1939-1940.
5^o Nomination d'un ou plusieurs Administrateurs.
6^o Autorisation à donner aux administrateurs en exécution de l'article de la loi du 24 juillet 1867.
7^o Approbation du transfert du siège social.
8^o Questions diverses.

Société des Restaurants de Picardie
Société anonyme un capital de 80 000 fr.
divisé en 100 actions de 800 fr. chacune
Siège social : 6, rue du Professeur-Pozzi à Bergerac (Dordogne)

Avis de Transfert du Siège Social
Par décision du Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 août 1940, le siège social a été transféré provisoirement de
PARIS, 102, rue de Provence, à BERGERAC, 6, rue du Professeur Pozzi (Dordogne).

Société des Restaurants de Picardie
Société anonyme un capital de 80 000 fr.
divisé en 100 actions de 800 fr. chacune
Siège social : 6, rue du Professeur-Pozzi à Bergerac (Dordogne)

Avis de Convocation
Messieurs les Actionnaires de la Société des Restaurants de Picardie sont convoqués le 25 septembre 1940 à Bergerac, 6, rue du Professeur Pozzi, au siège administratif, en Assemblée Générale Ordinaire, à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 1939-1940.
2^o Rapport du Commissaire sur les comptes de cet exercice.
3^o Approbation s'il y a lieu de modifications dans la présentation des chiffres ou dans la méthode d'évaluation.
4^o Approbation s'il y a lieu des comptes de l'exercice 1939-1940.
5^o Nomination d'un ou plusieurs Administrateurs.
6^o Autorisation à donner aux Administrateurs en exécution de l'article de la loi du 24 juillet 1867.
7^o Approbation du transfert du siège social.
8^o Questions diverses.

Société des Grands Bazar
DE LA DORDOGNE
Société anonyme
un capital de 500 000 francs
Siège social : 6, rue du Professeur-Pozzi à Bergerac (Dordogne)

Avis de Transfert du Siège Social
Par décision du Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 août 1940, le siège social a été transféré provisoirement de
PARIS, 102, rue de Provence, à BERGERAC, 6, rue du Professeur Pozzi (Dordogne).

Société des Grands Bazar
DE LA DORDOGNE
Société anonyme
un capital de 500 000 francs
Siège social : 6, rue du Professeur-Pozzi à BERGERAC

AVIS DE CONVOCATION
Messieurs les Actionnaires des Grands Bazar de la Dordogne sont convoqués le 25 septembre 1940, à Bergerac, 6, rue du Professeur Pozzi, au siège administratif, en Assemblée Générale Ordinaire, à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 1939-1940.
2^o Rapport du Commissaire sur les comptes de cet exercice.
3^o Approbation s'il y a lieu de modifications dans la présentation des chiffres ou dans la méthode d'évaluation.
4^o Approbation s'il y a lieu de l'exercice 1939-1940.
5^o Nomination d'un ou plusieurs Administrateurs.
6^o Autorisation à donner aux Administrateurs en exécution de l'article de la loi du 24 juillet 1867.
7^o Approbation du transfert du siège social.
8^o Questions diverses.

République Française
PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE
Chemin départemental
n° 31
COMMUNE DE LALINDE

D'une délibération du Conseil Général du Département en date du sept mal 1940, approuvant l'élargissement du Chemin départemental n° 31 dans la traversée de Drayaux et sanctionnant l'estimation des parcelles et l'acte d'administration, comprenant huit pièces (principales, jardin, verger, grand parc, basse-cour. Mille francs par mètre payable par tranches et d'avance. S'adresser au bureau du journal.

LES CHAUSSURES ALBERT
7, Rue du Marché - BERGERAC
En face la Poste
Malgré les difficultés actuelles, feront toujours ce qui est possible pour que vous soyez satisfait.

VINS Vous désirez vendre votre récolte au plus haut cours. Embouteillez rapidement. Portez échantillons complets. Teysseir, vins, rue du Marché, Bergerac. 464

VINS EN GROS Livraison à domicile, frais prévus. Samtégny, 19, rue Valentin, téléphone 978. 329

A LOUER VIDE centre, chalet confortable; 6 pièces, électricité, eau courante, garage, piscine. Prendre adresse au bureau du journal. 454

TERRAIN à louer ou à mettre à disposition de la Pondre. S'adresser au bureau du journal. 449

FERMIER DEMANDE hect. contenant élevage, site à Joinville, commune Beaufort. S'adresser bureau journal. 451

JEUNE FILLE 18 ans, demande place de steno-dactylo-comptable. S'adresser bureau du journal. 452

FAMILLE comprenant un homme et deux femmes, on trois femmes connaissant vignes, demandés vignoble l'Alsace, Sigoules. 453

VINS ET MARCS MM. les Propriétaires de vignobles et marcs, sous-marcs, Heu de vins de toutes provenances. A Nouvelle adresse : rue André Theuriot, à Bergerac. Laboratoire et bureaux. 458

ON DEMANDE ouvriers charpentiers, menuisiers, serruriers, plombiers, pour entreprises campagne. Jeunes hommes de préférence. S'adresser PAULHARD, Saint-Avit-Sénieur. 457

REMANE louer maison ou ferme 3 ou 4 pièces - minimum 3 acres. Demande : M. RACINE, bureau journal. 460

MACHEFER A VENDRE à l'usine de Machefert, commune de Gac. 461

SERAIIS ACHETEUR d'un bon domaine, contenant 200 à 400 hectares. Faire offre à M. GUILLOT, notaire à Châteauneuf. 467

SERAIIS ACHETEUR d'une bonne forêt. Faire offre à M. GUILLOT, notaire à Châteauneuf. 468

PERDU un livret de famille au nom de M. Jean-Marie BARRAT, n° 400, rapporteur à M. veuve Rabinat, rue Elycée-Rodière. 466

CHEF COMPTABLE expérimenté, capable emploi dans maison sérieuse. Ecrite MAURIN, bureau du journal.

PRÊT demandé par cultivateur, pour achat matériel agricole. Ecrite AYEUX, bureau du journal.

FERME ÉLEVAGE demandée, contenant cheptel laitier. Ecrite RAYMOND, bureau du journal.

CHAUFFEUR ayant tous permis, demandé pour maison particulière. Ecrite RAYMOND, bureau du journal.

FOIRES ET MARCHÉS
Marché de Bergerac du 24 août. Oeufs, 12 fr. la douzaine. Poules, 12 fr. la paire. Pigeons, 12 à 20 fr. la paire. Lapins, 20 à 40 fr. l'un. Haricots à écosser, 2 fr. 50 le demi kilo. Melons, 3 à 6 fr. l'un. Salades, 0 fr. 75 à 1 fr. 50; choux, 3 fr. la pièce. Pêches, 2 à 12 fr. la douzaine. Pommes de terre, 4 à 5 fr. le kilo.

Marché aux bestiaux de Bergerac du lundi 2 septembre. Bœufs. - En réserve à l'abattoir, amenés, 360; vendus, 319; l'hectolitre, 100 kilos, poids mort, 1600 fr.; 1^o qualité, 1 350; 2^e, 1 250. Taureaux. - En réserve à l'abattoir, amenés, 5; vendus, 108; l'hectolitre, 100 kilos, poids mort, extra, 1^o qualité, 1 300; 2^e, 1 200. Vaches. - En réserve à l'abattoir, amenés, 481; vendus, 403; l'hectolitre, 100 kilos, poids mort, extra, 1^o qualité, 1 300; 2^e, 1 200. Moutons. - En réserve à l'abattoir, amenés, 684; vendus, 684. Prix de 100 kilos, poids mort: Extra, 1 300; 1^o qualité, 1 200; 2^e, 1 100. Agneaux. - Amenés et vendus, 200; l'hectolitre, 100 kilos, poids mort: Extra, 1 300; 1^o qualité, 1 200; 2^e, 1 100.

Etude de M. René FEYDIEU, commissaire-priseur à Bergerac.

Vente aux Enchères Publiques par suite de décès. Le mercredi 11 septembre 1940, à 13 heures 30, à BERGERAC, 10, Ventes, place Gambetta, il sera vendu aux enchères publiques.

UN BON MOBILIER se propose pour l'achat de meubles, literie, vêtements, chaussures, etc. Adresse : R. FEYDIEU, 10, Ventes, place Gambetta, à Bergerac.

SAISON, ocy, bureau et stégère moderne, six pièces à vendre. S'adresser Ecole Jules Ferry. 473

A LOUER MEUBLÉ à l'année, arr. de Bergerac, grande maison d'habitation et petit domaine, comprenant huit pièces (principales, jardin, verger, grand parc, basse-cour. Mille francs par mètre payable par tranches et d'avance. S'adresser au bureau du journal.

CHAUSSURES DE LIMOGES
58, rue Neuve, R. BURÉ, chausseur
Exposition des Nouveautés de Printemps
DANS TOUS LES GENRES - A TOUS LES PRIX
RAYON SPÉCIAL POUR PIEDS SENSIBLES
DROGUERIE - HERBORISTERIE M. NOREAU
23-30, rue Sainte-Catherine - BERGERAC - Tél. 243
Plantes médicinales : Feuilles, Fleurs, Racines, Escrotes.
Articles de pansements : Coton hydrophile, Gaze, Bandes, etc.
Cousins pour malades, Poires à lavements et à injections, Enemas, Douche, Bassins de lit, Thermomètres médicaux.
Coulers, Vernis, Huiles, Essences, Verres à vitres, Pinceaux.
Ripolin, Siléxine, Siléxor, Coulers pour ciment.
Brosserie soie et chieudent - Insecticide et antimites divers.
Toiles à laver, Laines à Parquets, Peaux de chamois. Epongeux